

## SECTION A — NÉCESSITÉS COURANTES DE LA VIE

## A62 SAUVETAGE; LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**A62B DISPOSITIFS, APPAREILS OU PROCÉDÉS DE SAUVETAGE** (soupapes spécialement conçues pour usage médical A61M 39/00; composition des substances chimiques utilisées dans les appareils de réanimation, masques à gaz, appareils respiratoires ou similaires A62D; sauvetage en montagne ou sur les arbres A63B 27/00, A63B 29/00; dispositifs, appareils ou procédés de sauvetage spécialement conçus pour le sauvetage en mer B63C 9/00; équipement de plongeurs B63C 11/00; spécialement conçus pour être utilisés en aéronautique, p.ex. parachutes, sièges éjectables, B64D; dispositifs de sauvetage particuliers aux mines E21F 11/00)

**Schéma général**

## SAUVETAGE, p.ex. EN CAS D'INCENDIE

Moyens de sauvetage ou de protection.....1/00, 3/00, 5/00

Caissons respiratoires.....31/00

Moyens de sauvetage pour personne en état de mort apparente.....33/00

## MASQUES OU APPAREILS RESPIRATOIRES INDIVIDUELS

Types.....7/00, 18/00

Parties constitutives.....9/00, 18/08

Cartouches, générateurs d'oxygène, filtres.....19/00, 21/00, 23/00

Emmagasinage, essais.....25/00, 27/00

## VÊTEMENTS DE PROTECTION, CEINTURES DE SÉCURITÉ.....17/00, 35/00

## DISPOSITIFS COLLECTIFS POUR LA PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES OU POUR LA PROTECTION CONTRE LES AGENTS CHIMIQUES

Conditionnement de l'air ou ventilation dans les enceintes closes.....11/00, 13/00

Autres protections.....15/00, 29/00

## AUTRES MOYENS DE SAUVETAGE.....99/00

**Sauvetage en cas d'incendie; sauvetage hors des bâtiments ou similaire****1/00 Dispositifs pour faire descendre des personnes hors des bâtiments ou dans des situations analogues**

1/02 • faisant usage de cages, sacs ou dispositifs similaires de sauvetage (ascenseurs, escaliers ou trottoirs roulants B66B)

1/04 • • Eléments, p.ex. dispositifs d'attache

1/06 • à l'aide de dispositifs de descente à câble (cabestans, treuils B66D)

1/08 • • avec mécanisme de freinage pour treuils ou poulies

1/10 • • • à action mécanique

1/12 • • • à action hydraulique

1/14 • • avec freins coulissant le long du câble

1/16 • • Câbles ou courroies de sauvetage (ceintures de sécurité A62B 35/00; cordes d'alpinisme A63B 29/02; ceintures de sauvetage en mer B63C)

1/18 • • Autres éléments pour dispositifs de descente par câbles, p.ex. tendeurs pour câbles, dispositifs de lancement des câbles

1/20 • faisant usage de câbles lisses, perches lisses ou glissières, p.ex. manches, tubes rigides, gouttières, plaques glissantes

1/22 • faisant usage de dispositifs pour sauter, p.ex. toiles de sauvetage, matelas de sauvetage

**3/00 Dispositifs ou éléments pour faciliter l'évacuation des bâtiments ou similaires, p.ex. boucliers de protection, écrans de protection; Dispositifs portatifs pour empêcher la fumée de pénétrer dans certaines parties du bâtiment (A62B 1/00 a priorité)**

**5/00 Autres moyens de sauvetage en cas d'incendie (échelles E06C)**

**Appareils de réanimation; Masques à gaz, y compris les appareils respiratoires, p.ex. pour hautes altitudes, ou leurs masques; Dispositifs de protection contre les agents chimiques nocifs**

**7/00 Appareils respiratoires (à usage médical A61M 16/00)**

7/02 • à air ou oxygène comprimé

7/04 • • et avec valves commandées par les poumons

7/06 • à oxygène liquide

7/08 • contenant des compositions chimiques dégageant de l'oxygène

7/10 • avec des éléments filtrants

7/12 • avec tubulure d'accès d'air frais

7/14 • pour vol à haute altitude

**9/00 Parties constitutives des appareils respiratoires (A62B 19/00, A62B 21/00, A62B 23/00 ont priorité) [4]**

9/02 • Valves

9/04 • Raccords; Carcasses

## A62B

9/06	• Embouchures; Pincés pour le nez (pour usages médicaux A61M 15/00)	19/02	• à agents oxydants
11/00	<b>Dispositifs pour le reconditionnement de l'air respirable dans des enceintes closes</b> (purification chimique, désinfection ou stérilisation de l'air A61L; dans les avions ou sous-marins, pour autant qu'ils influencent la construction du véhicule ou dépendent de cette construction respectivement B63B, B64D; conditionnement d'air en général F24F)	21/00	<b>Dispositifs pour la production d'oxygène à partir de substances chimiques pour appareils respiratoires</b>
13/00	<b>Dispositifs spéciaux pour la ventilation d'abris étanches aux gaz</b> (ventilation en général F24F)	23/00	<b>Filtres en vue de la protection des voies respiratoires</b> (filtres pour gaz en général B01D)
15/00	<b>Installations, p.ex. avec appareils respiratoires distincts pour la protection contre les gaz délétères ou substances nocives</b> (au point de vue construction E04H 9/00)	23/02	• pour appareils respiratoires
17/00	<b>Vêtements de protection contre la chaleur, les agents chimiques nuisibles ou pour l'emploi à haute altitude</b> (vêtements de protection pour le travail ou le sport A41D 13/00; protection des yeux ou des oreilles A61F 9/00; composition des matériaux utilisés pour les vêtements de protection A62D 5/00; vêtements de sauvetage en mer B63C; vêtements de plongée B63C 11/02; combinaisons de vol B64D 10/00; vêtements spatiaux B64G 6/00; vêtements pare-balles F41H 1/02) [2]	23/04	• pour abris étanches aux gaz
17/04	• Masques	23/06	• Filtres nasaux
17/08	• Couvertures protectrices pour animaux	25/00	<b>Dispositifs d'emmagasinage d'appareils respiratoires</b> [4]
18/00	<b>Masques ou casques respiratoires, p.ex. pour assurer une protection contre les agents chimiques ou pour l'emploi à hautes altitudes</b> (A62B 17/00 a priorité; masques d'anesthésie A61M 16/06)	27/00	<b>Méthodes ou dispositifs pour l'essai des appareils respiratoires</b> (appareils d'essai d'étanchéité aux gaz en général G01M) [4]
18/02	• Masques (masques à gaz pour animaux A62B 18/06; masques pour soudeurs A61F 9/06)	29/00	<b>Dispositifs, p.ex. installations, pour rendre inoffensifs ou écarter les agents chimiques nuisibles</b> (appareils respiratoires A62B 7/00; portes, fenêtres, volets étanches aux gaz E06B)
18/04	• Casques à gaz	31/00	<b>Caissons ou cabines portables pour la protection des voies respiratoires, comprenant des dispositifs pour reconditionner l'air respirable ou pour la ventilation</b> (ventilation d'abris étanches aux gaz A62B 13/00; vêtements ou couvertures de protection A62B 17/00; locaux de traitement à usage médical A61G 10/00) [4]
18/06	• Masques à gaz pour animaux	33/00	<b>Dispositifs pour permettre aux personnes en état de mort apparente de se sauver ou d'attirer l'attention; Appareils pour la respiration de personnes enterrées</b>
18/08	• Parties constitutives des casques ou masques à gaz, p.ex. fenêtres, sangles, transmetteurs de voix, dispositifs de signalisation (œilletons pour lunettes protectrices A61F 9/02; composition des matériaux pour les fenêtres ou autres parties transparentes A62D 7/00)		
18/10	• • Valves	35/00	<b>Ceintures ou harnais de sécurité; Equipements similaires pour limiter le déplacement du corps humain, notamment en cas de changement brusque de mouvement</b> (boucles A44B 11/00; accessoires pour meubles d'enfants A47D 15/00; sièges pour enfants B60N 2/24; ceintures ou harnais de sécurité dans les véhicules terrestres B60R 22/00; harnais pour parachutes B64D 17/30; harnachement dans les aéronefs B64D 25/06; fixations largables F16B) [4]
19/00	<b>Cartouches à substances absorbantes pour appareils respiratoires</b>	35/04	• comportant des dispositifs amortisseurs [4]
		99/00	<b>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</b> [2009.01]

**A62C LUTTE CONTRE L'INCENDIE** (compositions pour éteindre les incendies, emploi de produits chimiques pour éteindre les incendies A62D 1/00; pulvérisation, application de liquides ou d'autres matériaux fluides aux surfaces en général B05; aéronefs destinés à la lutte contre l'incendie B64D 1/16; systèmes d'alarme G08B, p.ex. alarmes d'incendie déclenchées par la fumée ou les gaz G08B 17/10)

### Schéma général

PRÉVENTION OU LIMITATION DES INCENDIES; EXTINCTION DES INCENDIES POUR DES OBJETS OU DES ENDROITS PARTICULIERS

Prévention ou limitation.....	2/00
Pièges à flammes.....	4/00
Pour des objets ou des endroits particuliers.....	3/00
FABRICATION DE SUBSTANCES EXTINGTRICES AVANT L'EMPLOI.....	5/00
OUTILS À MAIN OU ACCESSOIRES.....	8/00
EXTINCTEURS PORTATIFS	
Selon le principe de fonctionnement.....	11/00, 13/00, 19/00, 25/00
Du type havresac.....	15/00
En forme de pistolets ou de fusils.....	17/00

## VÉHICULES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Véhicules terrestres.....	27/00
Bateaux-pompes.....	29/00
ÉMISSION DE SUBSTANCES EXTINCTRICES.....	31/00
ACCESSOIRES POUR TUYAUX.....	33/00
MATÉRIEL INSTALLÉ À DEMEURE.....	35/00
COMMANDE DES INSTALLATIONS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.....	37/00
AUTRES PROCÉDÉS, MATÉRIEL OU ACCESSOIRES.....	99/00

<b>2/00</b>	<b>Prévention ou limitation de l'extension des incendies (A62C 3/00 a priorité; pièges à flammes A62C 4/00) [5]</b>	8/08	• Ecrans [5]
2/04	• Arrêt de l'alimentation en matières inflammables ou enlèvement de ces matières [5]	<b>11/00</b>	<b>Extincteurs portatifs munis de pompes manuelles [5]</b>
2/06	• Barrières coupe-feu [5]	<b>13/00</b>	<b>Extincteurs portatifs sous pression permanente ou mis sous pression immédiatement avant l'emploi (A62C 11/00 a priorité) [5]</b>
2/08	• • Rideaux d'eau (buses A62C 31/02) [5]	13/02	• où la pression de gaz est produite par réaction chimique
2/10	• • Rideaux à l'épreuve du feu [5]	13/04	• • avec un réservoir d'acide séparé
2/12	• • Coupe-feu articulés [5]	13/06	• • • avec réservoir d'acide sans dispositif de fermeture
2/14	• • • comportant au moins deux volets [5]	13/08	• • • avec réservoir d'acide comportant un dispositif de fermeture
2/16	• • • • du type à lamelles multiples s'enroulant ou se repliant [5]	13/10	• • • • avec dispositif de fermeture à couvercle mobile (couvercles ou capots à fermeture lâche pour récipients à liquides sans moyens pour assurer l'étanchéité du récipient en général B65D 51/02)
2/18	• • Coupe-feu coulissants [5]	13/12	• • • • avec un dispositif de fermeture à valve
2/20	• • • à 90 degrés par rapport au plan de l'ouverture [5]	13/14	• • • avec un réservoir d'acide dont l'enveloppe est brisée par une pointe, un pointeau à vis ou un outil analogue
2/22	• • Coupe-feu avec des dispositions pour l'enlèvement d'un obstacle, p.ex. des rails, des transporteurs, avant l'obstruction de l'ouverture [5]	13/16	• • • avec un réservoir d'acide mobile susceptible d'être brisé par chute lors de l'emploi
2/24	• • Mécanismes de commande ou d'actionnement [5]	13/18	• • • avec un réservoir d'acide susceptible d'être brisé par le choc d'un poids, p.ex. par la chute d'une masse
<b>3/00</b>	<b>Prévention, limitation ou extinction des incendies spécialement adaptées pour des objets ou des endroits particuliers (pour les réacteurs nucléaires G21C 9/04) [5]</b>	13/20	• • avec les produits chimiques dans un seul compartiment, p.ex. dans une cartouche
3/02	• pour des zones d'embrassement, p.ex. des incendies de forêts, des feux souterrains [5]	13/22	• • avec des substances incendiaires pour produire une pression de gaz
3/04	• pour la poussière, pour les matériaux en balles ou en tas non compacts, p.ex. dans des silos ou des cheminées (pièges à flammes A62C 4/00) [5]	13/62	• avec un seul récipient sous pression permanente [5]
3/06	• pour des matériaux très inflammables, p.ex. les métaux légers, les produits du pétrole [5]	13/64	• • la substance extinctrice étant déchargée au moyen d'une soupape [5]
3/07	• dans les véhicules, p.ex. les véhicules routiers [5]	13/66	• la substance extinctrice et le gaz comprimé étant emmagasinés dans des récipients distincts [5]
3/08	• • dans les avions [5]	13/68	• • caractérisés par les moyens pour décharger la substance extinctrice [5]
3/10	• • dans les navires [5]	13/70	• • caractérisés par les moyens pour décharger le gaz comprimé [5]
3/16	• dans les installations électriques, p.ex. chemins de câbles [5]	13/72	• • caractérisés en ce que les moyens pour décharger agissent d'une façon sensiblement simultanée sur les deux récipients [5]
<b>4/00</b>	<b>Pièges à flammes permettant le passage du gaz et non pas celui de la flamme ou de l'onde détonante [2]</b>	13/74	• • • le récipient de gaz comprimé étant percé ou brisé [5]
4/02	• dans les conduites de gaz (soupapes de sûreté F16K 17/00) [2]	13/76	• Détails ou accessoires [5]
4/04	• dans les cheminées ou conduits de fumée [2]	13/78	• • Dispositifs de suspension ou de support [5]
<b>5/00</b>	<b>Fabrication de substances extinctrices immédiatement avant l'emploi (buses A62C 31/02) [5]</b>	<b>15/00</b>	<b>Extincteurs essentiellement du type havresac (havresacs, cadres de portage, armatures portées sur le corps A45F 3/00)</b>
5/02	• de mousse [5]	<b>17/00</b>	<b>Extincteurs à main essentiellement en forme de pistolets ou de fusils</b>
5/027	• • Mousse lourde [5]		
5/033	• de gel [5]		
<b>Outils à main; Extincteurs portatifs; Extincteurs à main [5]</b>			
<b>8/00</b>	<b>Outils à main ou accessoires spécialement conçus pour la lutte contre l'incendie, p.ex. boîtes à outils [5]</b>		
8/02	• Seaux ou baquets [5]		
8/04	• Pique-feu ou batteurs à feu [5]		
8/06	• Couvertures extinctrices [5]		

**A62C**

<p><b>19/00</b> Extincteurs à main dans lesquels la substance extinctrice est expulsée par une explosion; Récipients explosibles à jeter dans le foyer d'incendie</p>	<p>35/11 • • commandés par un signal émanant de la zone de danger [5]</p> <p>35/13 • • • avec une réserve limitée de substance extinctrice [5]</p>
<p><b>25/00</b> Extincteurs portatifs munis de pompes à moteur [5]</p>	<p>35/15 • • • avec un système pour compléter automatiquement le remplissage du réservoir [5]</p> <p>35/20 • Prises d'eau, p.ex. tuyaux muraux, dévidoirs muraux, armoires de branchement (prises d'eau dans les rues E03B 9/02) [5]</p> <p>35/58 • Réseaux de conduites [5]</p> <p>35/60 • • humides, c. à d. contenant la substance extinctrice même lorsqu'ils ne sont pas utilisés [5]</p> <p>35/62 • • secs, c. à d. vides de substance extinctrice lorsqu'ils ne sont pas utilisés [5]</p> <p>35/64 • • sous pression [5]</p> <p>35/66 • • • Accélérateurs [5]</p> <p>35/68 • • Détails, p.ex. de conduites ou de systèmes de soupapes (soupapes en général F16K) [5]</p>
<p><b>27/00</b> Engins de lutte contre l'incendie montés sur roues; Véhicules terrestres de lutte contre l'incendie (point de vue véhicule en général, voir les sous-classes appropriées des classes B60-B62)</p>	<p>37/00 <b>Commande des installations de lutte contre l'incendie</b> (dispositifs thermosensibles G01K) [5]</p> <p>37/08 • comprenant une tuyère comportant un détecteur, ou servant elle-même de détecteur, c. à d. têtes d'arrosage indépendantes [5]</p> <p>37/09 • • télescopique ou réglable [5]</p> <p>37/10 • • Moyens de déchargement, p.ex. déchargés électriquement [5]</p> <p>37/11 • • • thermosensibles [5]</p> <p>37/12 • • • • à fusibles [5]</p> <p>37/14 • • • • à récipients susceptibles de se briser [5]</p> <p>37/16 • • • • à barres de dilatation [5]</p> <p>37/20 • • Remise à l'état initial après usage; Outils à cet effet [5]</p> <p>37/21 • • • automatique [5]</p> <p>37/36 • • le signal de déclenchement étant émis par un détecteur distinct de la tuyère [5]</p> <p>37/38 • • par le détecteur et par le déclencheur, p.ex. une soupape, qui se trouvent tous les deux dans la zone de danger [5]</p> <p>37/40 • • • avec une liaison électrique entre le détecteur et le déclencheur [5]</p> <p>37/42 • • • avec une liaison mécanique entre le détecteur et le déclencheur, p.ex. des bielles, des leviers [5]</p> <p>37/44 • • le détecteur seul étant dans la zone de danger [5]</p> <p>37/46 • • Structure du déclencheur [5]</p> <p>37/48 • • • Déclencheurs thermosensibles [5]</p> <p>37/50 • Dispositifs d'essai ou d'indication pour déterminer l'état de marche de l'installation [5]</p>
<p><b>29/00</b> Bateaux-pompes destinés à la lutte contre l'incendie ou structures flottantes analogues (point de vue construction navale ou navigation, voir les sous-classes appropriées de la classe B63) [5]</p>	<p><b>99/00</b> Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe [2010.01]</p>
<p><b>31/00</b> Emission de substances extinctrices (pompes F04; tuyaux F16L)</p> <p>31/02 • Buses spécialement conçues pour la lutte contre l'incendie [5]</p> <p>31/03 • • réglables, p.ex. depuis la pulvérisation jusqu'au jet concentré ou <i>vice-versa</i> [5]</p> <p>31/05 • • avec au moins deux sorties [5]</p> <p>31/07 • • • pour des substances différentes [5]</p> <p>31/12 • • pour délivrer de la mousse ou de la mousse pulvérisée</p> <p>31/22 • • spécialement adaptées pour traverser les murs, les matières entassées ou analogues</p> <p>31/24 • • fixées à des échelles, des perches, des tours ou autres constructions, avec ou sans têtes tournantes</p> <p>31/28 • Accessoires pour dispositifs de jet, p.ex. supports</p> <p><b>33/00</b> Accessoires pour tuyaux [5]</p> <p>33/02 • Appareils pour le nettoyage ou le séchage des tuyaux (étuves F26B)</p> <p>33/04 • Supports ou brides pour tuyaux d'incendie</p> <p>33/06 • Ponts pour tuyaux ou tubes</p> <p><b>35/00</b> Matériel installé à demeure (A62C 31/00, A62C 33/00, A62C 37/00 ont priorité; pour la formation de rideaux d'eau A62C 2/08)</p> <p>35/02 • avec des réservoirs pour délivrer la substance extinctrice (pour la formation de rideaux d'eau A62C 2/08)</p> <p>35/04 • • Réservoirs oscillants ou basculants</p> <p>35/06 • • Réservoirs se brisant ou s'ouvrant en tombant [5]</p> <p>35/08 • • Réservoirs se brisant ou s'ouvrant sous l'action d'une charge explosive [5]</p> <p>35/10 • • Réservoirs se brisant ou s'ouvrant sous l'action des flammes ou de la chaleur [5]</p>	

**A62D MOYENS CHIMIQUES POUR ÉTEINDRE LES INCENDIES; PROCÉDÉS POUR RENDRE LES SUBSTANCES CHIMIQUES NUISIBLES INOFFENSIVES OU MOINS NUISIBLES EN EFFECTUANT UN CHANGEMENT CHIMIQUE; COMPOSITION DES MATÉRIAUX POUR REVÊTEMENTS OU VÊTEMENTS PROTECTEURS CONTRE LES AGENTS CHIMIQUES NUISIBLES; COMPOSITION DES MATÉRIAUX POUR LES PARTIES TRANSPARENTES DES MASQUES À GAZ, APPAREILS RESPIRATOIRES, SACS OU CASQUES RESPIRATOIRES; COMPOSITION DES SUBSTANCES CHIMIQUES UTILISÉES DANS LES APPAREILS RESPIRATOIRES**

**Note(s)**

- Les procédés utilisant des enzymes ou des micro-organismes afin de
- i. libérer, séparer ou purifier un composé ou une composition préexistants ou de
  - ii. traiter des textiles ou nettoyer des surfaces solides de matériaux

<b>1/00</b>	<b>Compositions pour éteindre les incendies; Emploi de produits chimiques pour éteindre les incendies</b>	
1/02	• contenant ou produisant une phase gazeuse, p.ex. de la mousse (A62D 1/06, A62D 1/08 ont priorité) [3]	3/176 • • • Rayonnement ultraviolet, c. à d. rayonnement présentant une longueur d'onde d'environ 3 à 400 nm [2007.01]
1/04	• • caractérisées par le stabilisant de mousse [3]	3/178 • • • Rayonnement micro-onde, c. à d. rayonnement présentant une longueur d'onde d'environ 0,3 à 30 cm [2007.01]
1/06	• contenant des composants produisant du gaz par réaction chimique [3]	3/19 • • à un plasma [2007.01]
1/08	• contenant des liquides volatils ou chargés de gaz [3]	3/20 • par hydrolyse ou gazéification destructive à la vapeur, p.ex. utilisant de l'eau et de la chaleur pour effectuer une modification chimique [2007.01]
<b>3/00</b>	<b>Procédés pour rendre les substances chimiques nuisibles inoffensives ou moins nuisibles en effectuant un changement chimique dans les substances</b> (dispositifs pour rendre inoffensifs les agents chimiques nuisibles A62B 29/00; incinération de gaz nocifs F23G 7/06) [1, 2007.01]	3/30 • par réaction avec des agents chimiques [2007.01]
	<b>Note(s)</b>	3/32 • • par traitement dans un réactif chimique fondu, p.ex. des sels ou des métaux [2007.01]
1.	Le présent groupe <u>ne couvre pas</u> :	3/33 • • par fixation chimique de la substance nuisible, p.ex. par chélation ou complexation [2007.01]
	• les procédés de type chimique ou physico-chimique où l'élimination ou la réduction de la dangerosité de substances chimiques nuisibles donne naissance à des produits utilisables (p.ex. du ciment). Ces types de procédés sont couverts par la sous-classe appropriée relative à la fabrication du produit spécifique. Néanmoins, dans des situations où des procédés de fabrication de produits comportent un sous-ensemble d'étapes ayant comme objectif premier l'élimination ou la réduction de la dangerosité d'une substance chimique nuisible, et où ce sous-ensemble est en soi nouveau et non évident, ledit sous-ensemble est couvert par le groupe A62D 3/00.	3/34 • • Déshalogénéation au moyen de réactifs susceptibles d'effectuer la dégradation [2007.01]
2.	Dans le présent groupe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:	3/35 • • par hydrolyse [2007.01]
	• "les substances chimiques nuisibles" sont des substances résiduelles chimiques qui sont trop dangereuses ou toxiques pour être mises au rebut dans une décharge municipale ordinaire.	3/36 • • Détoxification au moyen de réactifs acides ou alcalins [2007.01]
3.	Dans le présent groupe, à chaque niveau hiérarchique, sauf indication contraire, le classement s'effectue à la première place appropriée.	3/37 • • par réduction, p.ex. hydrogénation [2007.01]
4.	Dans le présent groupe, il est souhaitable d'ajouter les codes d'indexation du groupe A62D 101/00 relatif à la nature de la substance chimique nuisible.	3/38 • • par oxydation; par combustion [2007.01]
3/02	• par des procédés biologiques, c. à d. des procédés utilisant des enzymes ou des micro-organismes [2007.01]	3/40 • par chauffage pour effectuer une modification chimique, p.ex. par pyrolyse [2007.01]
3/10	• par exposition à une énergie électrique ou ondulatoire ou à un rayonnement particulaire ou ionisant [2007.01]	<b>5/00</b>
3/11	• • Procédés électrochimiques, p.ex. électrodialyse [2007.01]	<b>Composition des matériaux pour revêtements ou vêtements protecteurs contre les agents chimiques nuisibles</b>
3/115	• • • Dégradation ou conversion électrolytique [2007.01]	<b>7/00</b>
3/13	• • à une énergie sonique [2007.01]	<b>Composition des matériaux pour les parties transparentes des masques à gaz, appareils respiratoires, sacs ou casques respiratoires</b>
3/15	• • à un rayonnement particulaire, p.ex. à un faisceau électronique [2007.01]	7/02 • Couches antibuée empêchant la formation de gouttes d'eau ou de givre
3/17	• • à un rayonnement électromagnétique, p.ex. émis par un laser [2007.01]	<b>9/00</b>
3/172	• • • Rayons gamma, c. à d. rayonnement présentant une longueur d'onde d'environ 0,003 à 0,03 nm [2007.01]	<b>Composition des substances chimiques utilisées dans les appareils respiratoires</b>
3/174	• • • Rayons X, c. à d. rayonnement présentant une longueur d'onde d'environ 0,03 à 3 nm [2007.01]	
		<b>Schéma d'indexation associé au groupe A62D 3/00 relatif à la nature des substances chimiques nuisibles [2007.01]</b>
		<b>101/00</b>
		<b>Substances chimiques nuisibles rendues inoffensives, ou moins nuisibles, en effectuant une modification chimique [2007.01]</b>
		<b>Note(s) [2007.01]</b>
		Lors de l'indexation d'une substance dans les groupes A62D 101/02-A62D 101/08, l'indexation selon sa structure chimique peut également être effectuée dans un ou plusieurs des groupes A62D 101/20-A62D 101/40.
		101/02 • Substances pour la guerre chimique, p.ex. inhibiteurs de la cholinestérase [2007.01]
		101/04 • Pesticides, p.ex. insecticides, herbicides, fongicides ou nématicides [2007.01]
		101/06 • Explosifs, propergols ou compositions pyrotechniques, p.ex. carburant pour fusée ou napalm [2007.01]
		101/08 • Résidus de combustion toxiques, p.ex. substances toxiques contenues dans des cendres volantes provenant de l'incinération de déchets [2007.01]
		101/20 • Substances organiques [2007.01]
		101/22 • • contenant un halogène [2007.01]
		101/24 • • contenant des métaux lourds [2007.01]
		101/26 • • contenant de l'azote ou du phosphore [2007.01]

## A62D

- |        |  |        |  |
|--------|--|--------|--|
| 101/28 | • • contenant de l'oxygène, du soufre, du sélénium ou du tellure, c. à d. chalcogène [2007.01] | 101/45 | • • contenant de l'azote ou du phosphore [2007.01]   |
| 101/40 | • Substances inorganiques [2007.01]  | 101/47 | • • contenant de l'oxygène, du soufre, du sélénium ou du tellure, c. à d. chalcogène [2007.01] |
| 101/41 | • • Fibres inorganiques, p.ex. amiante [2007.01]   | 101/49 | • • contenant un halogène [2007.01]  |
| 101/43 | • • contenant des métaux lourds à l'état lié ou libre [2007.01]                                |        |  |